

POUR PLUS D'INFORMATION

Nous vous invitons à consulter notre site Internet au

www.ramq.gouv.qc.ca

Vous pouvez aussi obtenir des renseignements par téléphone.

À Québec

418 646-4636

À Montréal

514 864-3411

Ailleurs au Québec

1 800 561-9749

Par ATS

(appareil de télécommunication pour personnes sourdes)

418 682-3939 (à Québec)

1 800 361-3939 (ailleurs au Québec)

Pour nous écrire

Régie de l'assurance maladie du Québec

Case postale 6600

Québec (Québec) G1K 7T3

Nos heures d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi

et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30

Mercredi : de 10 h à 16 h 30

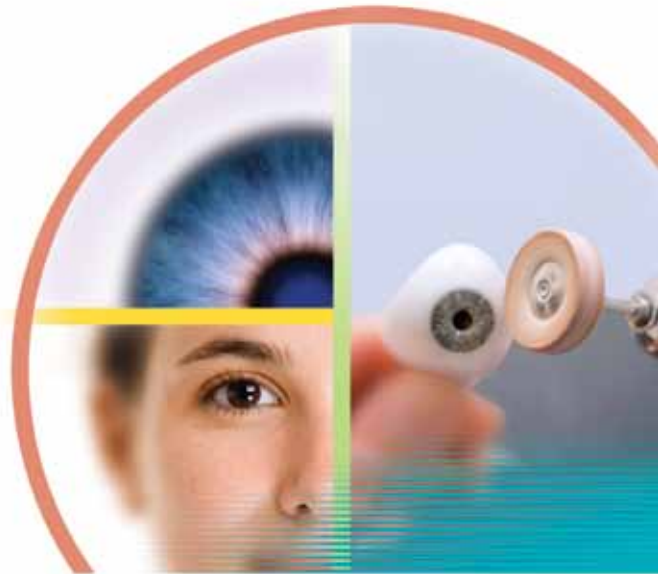
En dehors des heures d'ouverture, les numéros de téléphone vous donnent accès à un système automatisé de renseignements.

Direction des communications
Mars 2010

English version available on request.



Programme de prothèses oculaires



Ce programme s'adresse aux personnes couvertes par le régime d'assurance maladie qui ont besoin d'une prothèse oculaire (œil artificiel). La Régie de l'assurance maladie du Québec leur offre à cet effet de l'aide financière.

Les montants payés

Vous avez droit, pour chaque œil, à un maximum de :

- 585 \$ pour une prothèse oculaire fabriquée sur mesure ou 225 \$ pour une prothèse usinée, une fois tous les cinq ans, ou quand un ophtalmologiste ordonne le remplacement de la prothèse en raison d'un changement de l'orbite;
- 25 \$ pour l'entretien et la réparation de la prothèse, chaque année;
- 187 \$ pour un conformateur avec cuisson;
- 112 \$ pour un conformateur sans cuisson.

La Régie verse ces montants directement à l'oculariste qui vous fournit des services, dans le cas où son nom figure dans la liste ci-contre.

Si le coût de la prothèse, de l'entretien annuel ou du conformateur excède le montant accordé, vous aurez à déboursier la différence. Toutefois, si vous détenez une assurance privée, il se pourrait qu'elle couvre ces frais. Renseignez-vous auprès de votre assureur.

VOUS ÊTES PRESTATAIRE D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS ?

La Régie assume totalement les coûts : vous n'aurez rien à déboursier. Il vous suffit de présenter à l'oculariste votre carte d'assurance maladie et votre carnet de réclamation valides.

Comment obtenir une prothèse oculaire ?

S'il s'agit de votre première prothèse, obtenez d'abord une ordonnance auprès d'un ophtalmologiste. Rendez-vous ensuite chez un oculariste. Vous devrez lui présenter votre carte d'assurance maladie valide.

OCULARISTES

Les ocularistes Tom Dean inc.

Montréal
514 931-9456

Yves Jacques, oculariste inc.

Québec
418 647-2800

Jean-François Durette, oculariste inc.

Montréal
514 381-1849
1 800 363-7004

Québec
418 654-0130
1 800 854-0130

François Gordon, oculariste inc.

Longueuil
450 674-5557

Sainte-Agathe-des-Monts
450 674-5557

Si vous consultez un oculariste dont le nom ne figure pas dans cette liste, vous devrez payer le coût des services rendus en entier. Vous pourrez toutefois demander un remboursement à la Régie, qui vous remboursera en fonction des montants mentionnés précédemment.

Pour une information plus détaillée, consultez notre site.

www.ramq.gouv.qc.ca